



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Délibération n° 52-2024

Rapporteur : Louis CHOAIN

Présents : 29

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Camille DAEL à Sabrina BECHET, Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Jeudi 19 septembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE L'IBTN

Exposé des motifs :

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation des rapports annuels de l'IBTN aux membres du conseil municipal dans les trois mois suivant leur adoption en conseil communautaire.

Ils ont été validés par délibération en date du 27 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports d'activités suivants :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Collectif 2023
 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Non Collectif 2023
 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
 - Rapport annuel 2023 de la Régie de Transport
-

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément son article L. 5211-39 relatif à la présentation du rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement public, accompagné du compte administratif Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2224-5 du même code relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement, de collecte, d'évaluation et de traitement des ordures ménagères

Vu les délibérations de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du 27 juin 2024 actant ses différents rapports d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre acte des

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Collectif 2023
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Non Collectif 2023
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- Rapport annuel 2023 de la Régie de Transport

Pour copie certifiée conforme